



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH -1211 Genève 20 (Suisse)  
 ☎ (41-22) 3389111 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques): (41 -22) 7401429  
 Messagerie électronique: [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet: <http://www.OMPI.int>

### PROTOCOLE RELATIF À L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

#### **Retrait de la notification faite en vertu de la règle 7.1): Italie**

1. Le Directeur général de l' Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu de l'Italie un avis de retrait de la notification faite en vertu de la règle 7.1) du règlement d'exécution communale de l'Arrangement et du Protocole de Madrid .
2. Conformément à la règle 7.3)b), ce retrait a pris effet à la date à laquelle le Directeur général a reçu l'avis de retrait. En conséquence, depuis le 11 avril 2002, à l'égard d'un enregistrement international pour lequel l'Office italien des brevets et des marques est l'Office d'origine et lorsque l'adresse de son titulaire est sur le territoire de l'Italie, il n'est plus obligatoire pour ce titulaire de présenter au Bureau international une désignation postérieure *relevant du Protocole* par l'intermédiaire dudit Office. Une telle désignation peut être présentée désormais au Bureau international soit directement par le titulaire, soit par l'intermédiaire dudit Office (au choix du titulaire).

Le 28 mai 2002